

Cette formule placée dans une enveloppe marquée "Statistique Fédérale—Franco—Pénalité pour usage illégal—\$300", et correctement adressée, jouira de la "FRANCHISE POSTALE".

FORMULE E.

PROVINCE DE QUÉBEC—SERVICE PROVINCIAL D'HYGIÈNE

BULLETIN STATISTIQUE DE MARIAGE

1. LIEU DU MARIAGE  
Comté de Terrebonne Municipalité civile de Mont-Rolland  
(Comté provincial) (Écrire le nom et spécifier si c'est une cité, une ville, un village ou une municipalité rurale)

ÉPOUX

2. Nom et prénoms Bergeron Marcelle  
3. Occupation Célibataire commis de bureau  
4. Célibataire, veuf ou divorcé Célibataire  
5. Age 25 ans  
6. Religion Catholique  
7. Résidence Montreal (St Edouard)  
(Domicile habituel)  
8. Lieu de naissance Quebec  
(Province ou pays)  
9. Lieu de naissance de son père Quebec  
(Province ou pays)  
10. L'époux sait-il lire? Oui  
11. L'époux sait-il écrire? Oui

ÉPOUSE

12. Nom et prénoms Charotte Bertha  
13. Occupation mineure  
14. Célibataire, veuve ou divorcée Célibataire  
15. Age 27 ans  
16. Religion Catholique  
17. Résidence Mont-Rolland  
(Domicile habituel)  
18. Lieu de naissance Quebec  
(Province ou pays)  
19. Lieu de naissance de son père Quebec  
(Province ou pays)  
20. L'épouse sait-elle lire? Oui  
21. L'épouse sait-elle écrire? Oui

22. Date du mariage 20 juin 1936  
(jour) (mois) (année)  
23. Par licence ou par bans bans

24. LIEU DE L'ENREGISTREMENT DU MARIAGE—

(a) Nom de la paroisse ou église St Joseph (b) Municipalité civile de Mont-Rolland  
(c) Date 4 juillet 1936 (d) Comté provincial de Terrebonne  
(jour) (mois) (année)

25. Nom du ministre du culte chargé de la tenue des registres de l'état civil  
dans lesquels l'acte de l'enregistrement de ce mariage fut fait J. A. Parthier  
Toute autre personne qu'un ministre du culte enregistrant ce mariage doit signer ici (curé)

(FOR ENGLISH SEE OTHER SIDE)

113702

ÉCRIRE LISIÈLEMENT AVEC UNE ENCRE INDELÉBILE.  
CECI EST UN DOCUMENT PERMANENT.

Chaque information doit être donnée minutieusement. Cette formule ne doit pas être lacérée. Elle doit contenir toutes les informations demandées, y compris les noms de famille et de baptême, au complet, de toutes les parties. Si cela est impossible indiquer la raison de l'omission.